

ACCORD ACCUEIL ELEVE EN ENTREPRISE

Collecte des informations nécessaires à la rédaction de la convention

Classe :

Période de stage : du au

Lycée Professionnel Pablo Picasso
64 Avenue Georges Pompidou - BP 10099
24004 PERIGUEUX CEDEX

☎ : 05.53.35.56.00.
☎ : 05.53.53.75.88.
[Mél. : ce.0240028a@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0240028a@ac-bordeaux.fr)

ELEVE

Nom et prénom : Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville : Tél. :

Pour les élèves internes : (1) Cliquez sur *OUI* puis sélectionnez votre choix

Hébergement durant le stage : (1)

au lycée : OUI Si OUI Repas durant le stage : (1) au lycée

Pour les élèves demi-pensionnaires : (1) Cliquez sur *OUI* puis sélectionnez votre choix

Restauration durant le stage : (1)

au lycée OUI

Transport pour se rendre sur le lieu du stage : (1) Cliquez sur *OUI* puis sélectionnez votre choix

Péribus : OUI Autre transport :

ENTREPRISE

Raison sociale (cachet) :

.....
.....
.....
.....

Adresse du lieu d'accueil (si différente) :

.....
.....

Tél. : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Fax : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Mail :

Représentant de l'entreprise :

Nom :

Fonction :

Service d'accueil :

Tuteur (personne chargée du suivi du stagiaire) :

Nom :

Fonction :

Tél. : (si différent de l'entreprise) :

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Mail :

STAGE

Horaires	Matin	Après-midi	Nombre d'heures/jour
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			
Samedi			

(dans la limite de 35 heures pour les élèves mineurs)

Activités prévues dans l'entreprise :

.....
.....
.....

Équipement demandé à l'élève :

.....

Observations :

.....

ANNEXE FINANCIÈRE

L'« ETAT DE FRAIS DE RESTAURATION ET DE DEPLACEMENT » est remis obligatoirement aux élèves avant leur départ en stage. Les modalités de remboursement ont été arrêtées en CA du 24 juin 2016.

I. HEBERGEMENT ET RESTAURATION

1. Pour les demi-pensionnaires, 2 possibilités sont offertes :
 - Le repas est pris au Lycée Pablo Picasso, aucune remise n'est accordée.
 - Le repas est pris en charge par la famille, une remise d'ordre est accordée et vient réduire le montant de la facture de demi-pension. Aucun remboursement des frais supplémentaires éventuels liés au coût du repas ne sera consenti.
2. Pour les internes, 2 possibilités sont offertes :
 - En raison de la proximité de son lieu de stage, l'élève reste interne et revient au lycée le soir, aucune remise d'ordre ne lui est accordée. Les repas de midi sont pris au lycée, dans un autre établissement scolaire ou sur le lieu de stage. Lorsqu'aucune de ces 3 options n'est possible, un panier repas longue conservation est préparé par les cuisines et emporté par les élèves chaque matin.
 - Les repas et l'hébergement sont pris en charge par la famille, une remise d'ordre est accordée et vient réduire le montant de la facture d'internat.
3. Pour les externes : aucun remboursement des frais de repas ne sera accordé.

Quel que soit votre choix, vous voudrez bien remettre l'imprimé intitulé « remise d'ordre pour stage en entreprise » au service d'intendance dès la signature de votre convention de stage, afin que votre facture de demi-pension ou d'internat soit établie en conséquence. En l'absence de ce document signé, aucune remise ne pourra vous être consentie.

II. DEPLACEMENT

Le choix des transports en commun est prioritaire.

Conformément à l'article D124-7 du code de l'éducation, les trajets effectués par les stagiaires accueillis au sein d'un organisme de droit public entre leur domicile et le lieu où ils accomplissent leur période de formation en milieu professionnel sont pris en charge dans les conditions fixées par le décret n°2010-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement par cet organisme, le remboursement des frais de stage par le lycée est réduit d'autant.

C'est toujours la distance minimale qui est retenue (domicile - entreprise ou lycée Pablo Picasso - entreprise) :

<u>Stages sur les communes du Grand Périgueux desservies par les transports en commun :</u> remboursement de la carte Péri Bus ou des tickets bus, sur présentation des justificatifs, à raison d'un aller-retour par jour. Aucun remboursement de véhicule personnel.	<u>Autres lieux de stage :</u> transport en commun ou individuel - Transport en commun : remboursement sur présentation des justificatifs à raison d'un aller-retour par jour avec un maximum de 80€ par période de stage - Transport individuel : <ul style="list-style-type: none">❖ Distance aller-retour de 0 à 20 km : aucun remboursement❖ Distance aller-retour comprise entre 21 et 50 km: remboursement d'un aller-retour par jour sur la base de 0.20€ du km avec un maximum de 80 € par période de stage.❖ Distance aller-retour supérieure à 50km : un aller-retour par semaine sur la base de 0.20€ du km avec un maximum de 80 €
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'état de frais de stage doit obligatoirement être remis à l'intendance dans les 15 jours suivant la fin du stage, même s'il n'ouvre droit à aucun remboursement. Il doit être signé par les parents et accompagné éventuellement des pièces justificatives.

III. ASSURANCES :

<u>Pour l'entreprise :</u> Nom de l'assureur : Numéro du contrat :	<u>Pour l'établissement :</u> Nom de l'assureur : MAIF Périgueux délégation départementale de la Dordogne N° contrat : 1157538 N
----------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

IV. SIGNATURES :

Le Proviseur du Lycée Professionnel Pablo Picasso	Le chef d'entreprise (cachet et signature)	L'élève (ou son représentant légal s'il est mineur)
Le Professeur référent	Le tuteur	

